

CRITÈRES D'IDENTIFICATION POUR LE NIVEAU RELÈVE



En fonction des résultats de la saison 2023 en date du 31 octobre 2023.

Le niveau est attribué à l'athlète identifié(e) pour la période du cycle des brevets nationaux, soit du 1^{er} novembre 2023 au 31 octobre 2024.

Notre contingent est de six (6) filles et de six (6) garçons, il répond à des directives établies par le ministère de l'Éducation qui approuve les critères d'identification.

Critères d'admissibilité

1. Résident(e) du Québec;
2. Membre de Golf Québec/Golf Canada;
3. Engagé(e) dans une démarche de développement de son talent sportif à la recherche du niveau de performance le plus élevé;
4. Représente Golf Québec dans les compétitions nationales et internationales;
5. Âgé(e) de 18 ans ou moins en date du 1^{er} août 2023.

Critères de performance

Les six (6) meilleures filles et les six (6) meilleurs garçons sont identifiés selon ce qui suit :

1. Être membre de l'équipe nationale de développement (NextGen) sans brevet, si le contingent du niveau Élite est complet, ne permettant pas une place au sein de ce niveau. L'athlète doit être âgé(e) de 18 ans ou moins au 1^{er} août 2023.
2. Meilleure position à l'ordre de mérite spécifique à l'identification des athlètes dans le niveau Relève selon les compétitions ciblées et **obligatoires** suivantes :
 - a) Championnat NextGen du Québec – voir la note ci-bas;
 - b) Championnats provinciaux juniors des garçons et des filles;
 - c) Championnats nationaux juniors des garçons et des filles;
 - d) Invitation junior Graham Cooke;

Note : Il est possible de remplacer le Championnat NextGen du Québec par celui de l'Ontario pour un athlète masculin qui, en fonction de son niveau de développement, jouerait dans un événement de la Triple couronne dans le but de se qualifier pour le Championnat canadien amateur. Dans un tel cas, il est de la responsabilité de l'athlète de faire connaître son intention à Golf Québec une semaine avant la date limite d'inscription au Championnat NextGen du Québec. La demande doit être approuvée par Golf Québec.

Critères d'engagement

Pour être identifié(e) au niveau Relève, l'athlète doit démontrer et maintenir son engagement dans une démarche de développement de son talent sportif vers les plus hauts niveaux.

Les critères qui démontrent l'engagement de l'athlète sont les suivants :

1. Être en mesure de soumettre à Golf Québec sa planification d'entraînement annuelle au plus tard le 15 novembre 2023.
2. La planification annuelle doit être préparée par un entraîneur membre de la PGA du Canada qui est formé dans le contexte *compétiteur en développement* en golf du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE). L'entraîneur doit encadrer et suivre l'athlète tout au long de l'année – voir la note plus bas pour la certification de l'entraîneur.
3. La planification annuelle de l'athlète doit être approuvée par un entraîneur provincial de Golf Québec.

Dans sa planification annuelle, il doit être démontré que l'athlète :

1. S'entraîne à l'année et est engagé(e) pleinement dans sa démarche de développement de son talent sportif.
2. A un plan équilibré qui tient compte des ratios entre les entraînements, les compétitions et les périodes de récupération, en fonction d'une spécialisation appropriée.
3. Inclus dans sa planification le développement des dimensions suivantes : technique, tactique, préparation physique et préparation psychologique.
4. Planifie de participer aux championnats provinciaux et nationaux, juniors et amateurs, selon sa catégorie et son niveau de développement.

Note pour la certification de l'entraîneur :

Un(e) entraîneur(e) qui n'aurait pas la certification requise pourrait être reconnu(e) s'il répond aux conditions suivantes :

1. Être membre de la PGA du Canada;
2. S'engager à suivre les modules multisports requis dans le contexte *Compétiteur en développement* du PNCE dans un délai raisonnable;
3. S'engager à suivre la formation dans le contexte *Compétiteur en développement* de la PGA du Canada dès qu'elle est disponible.

Annulation de son identification de niveau Relève

En cas de non-respect des critères d'engagement, le statut de l'athlète pourrait être annulé.

Sauf exception, en cas de blessure, l'athlète maintient son statut à condition d'avoir un plan de retour à la pratique du sport et s'engage à suivre les traitements appropriés et prescrits par des spécialistes médico-sportifs (médecine sportive, physiothérapie, etc.)

Circonstances exceptionnelles

Dans le cas de circonstances exceptionnelles faisant en sorte qu'un athlète identifié la saison précédente ne peut prendre part à l'une ou plusieurs des activités prévues dans la présente politique d'identification (tournoi, camp d'entraînement), ce dernier pourrait conserver son statut en vertu de certains paramètres visant à vérifier qu'il demeure engagé dans une démarche de développement de talent.

Dans un tel cas, il est de la responsabilité de l'athlète et de son entraîneur de remplir le formulaire pour déposer une demande auprès de Golf Québec. Des documents officiels pourraient être exigés par la Fédération afin d'analyser la demande (ex : billet médical provenant du médecin traitant, plan de réhabilitation). Par la suite, tout changement dans la situation de l'athlète devra être acheminé par écrit à Golf Québec. À terme, la décision prise par le comité responsable au sein de la fédération devra être entérinée par le Ministère.